

FONDS DE DOTATION SUZANNE DEODAT

Comptes Annuels 2024
Déclaration DILA

Adresse :	24, rue d'Aumale
Ville :	75009 PARIS
Période comptable :	01/01/2024 - 31/12/2024
Nature juridique :	Fonds de Dotation
Date du rapport :	01/09/2026

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Montant du bilan	2 679,88 €
Total des ressources	13 820,12 €
Résultat net	0,00 €
Dotation consommable initiale	15 000,00 €
Dotation consommable restante	1 180,00 €

1. IDENTIFICATION DU FONDS DE DOTATION

Dénomination : Fonds de Dotation Suzanne Deodat

Adresse : 24, rue d'Aumale, 75009 PARIS

Période comptable : Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 (durée : 12 mois)

Nature juridique : Fonds de Dotation à dotation consommable

Secteur d'activité : Intérêt général - Promotion culturelle (musique classique)

2. BILAN AU 31/12/2024

ACTIF	€	PASSIF	€
Immobilisations corporelles	0,00	Fonds propres sans droit de reprise	0,00
Immobilisations financières	0,00	Dotations consommables	1 180,00
Créances (autres)	2 429,00	Provisions	0,00
Disponibilités (banque)	251,00	Dettes fournisseurs	1 500,00
		Dettes fiscales et sociales	0,00
TOTAL ACTIF	2 680,00	TOTAL PASSIF	2 680,00

3. COMPTE DE RÉSULTAT 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	€
Versements des fondateurs / Dotation consommable	13 820,00
Dons et mécénats	0,00
Subventions publiques	0,00
TOTAL PRODUITS	13 820,00
CHARGES D'EXPLOITATION	
Honoraires commissaire aux comptes	1 500,00
Autres achats et charges externes	2 320,00
Aides financières distribuées	10 000,00

Salaires et charges sociales	0,00
TOTAL CHARGES	13 820,00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,00
RÉSULTAT FINANCIER	0,00
RÉSULTAT NET	0,00

4. OBJET SOCIAL ET ACTIVITÉS

Objet principal du fonds :

Le fonds de dotation a pour mission de réaliser les activités d'intérêt général suivantes :

- La **promotion et le soutien de la musique classique** à travers des actions de sensibilisation : bourses d'études, organisation de concerts, développement de projets éducatifs auprès des publics éloignés de la musique classique ;
- L'**assistance aux personnes morales à but non lucratif** dans l'accomplissement de leurs œuvres et missions d'intérêt général.

Moyens d'action mis en œuvre :

- Affectation de ressources à la dotation consommable pour la réalisation de l'objet statutaire ;
- Recours au mécénat sous toutes ses formes (notamment des fondateurs et autres mécènes) ;
- Actions d'information du public (publications, site internet, communications) ;
- Organisation d'événements culturels : concerts, séminaires, conférences ;
- Développement de partenariats avec des organismes d'intérêt général exerçant des activités similaires ;
- Recours à des prestataires spécialisés dans les domaines d'intervention du fonds.

5. ANALYSE FINANCIÈRE

Situation de l'exercice 2024 :

L'exercice 2024 se caractérise par l'utilisation de la dotation consommable du fonds. Le montant initial de 15 000€ a été réduit de 13 820€ pour financer les activités du fonds, laissant un solde de 1 180€.

Allocation des ressources :

- **1 500€** : Honoraires du commissaire aux comptes
- **2 320€** : Autres achats et charges externes (réceptions, frais de fonctionnement)
- **10 000€** : Aides financières distribuées (bourses, soutien aux bénéficiaires)

L'équilibre comptable (produits = charges) reflète une gestion rigoureuse des ressources, avec une affectation complète de la dotation consommable annuelle à la réalisation de la mission du fonds.

6. NOTES ET ANNEXES

Règles comptables :

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement 2020-08, applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les principes de prudence, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes ont été respectés.

Gouvernance :

Le Président et les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération.

Événements significatifs :

- Aucun fait caractéristique à signaler pour l'exercice 2024
- Aucun événement postérieur à la clôture des comptes

Contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires (bénévolat, mises à disposition de biens) n'ont pas été considérées comme significatives et ne font pas l'objet d'une valorisation en comptabilité.

Rapport établi le 01/09/2026
Selon les dispositions légales applicables aux fonds de dotation